Restreindre l'accès aux demandes d'aides de ma structure

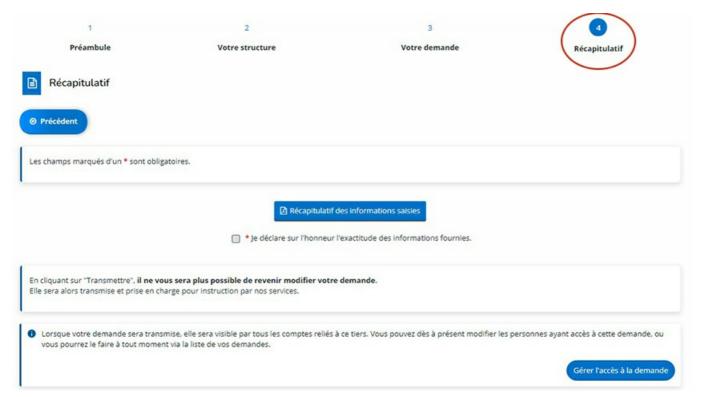
Limiter les accès à ma demande de financement

Les demandes que vous avez déposées sont par défaut visibles pour tous les**comptes rattachés à l'association**. Vous pouvez choisir de limiter son accès.

Cependant, la personne ayant déposé la demande, les personnes sollicitées sur des contributions en cours, le signataire, l'administrateur du tiers auront **toujours accès** à la demande, quel que soit le mode choisi.

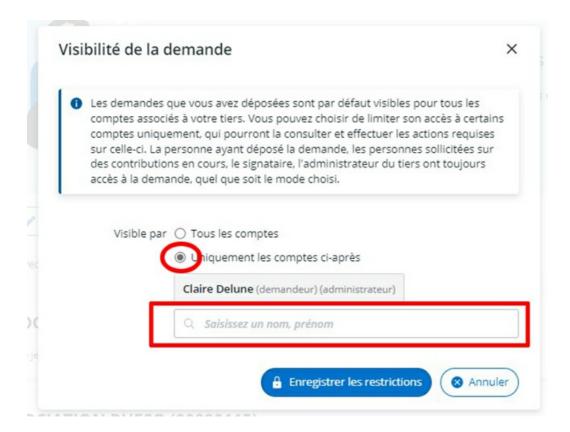
1 Votre demande n'est pas encore transmise :

> Lors de la saisie de votre demande de subvention, lorsque vous arrivez sur la page**Récapitulatif**, le bouton **Gérer l'accès à la demande** est disponible.



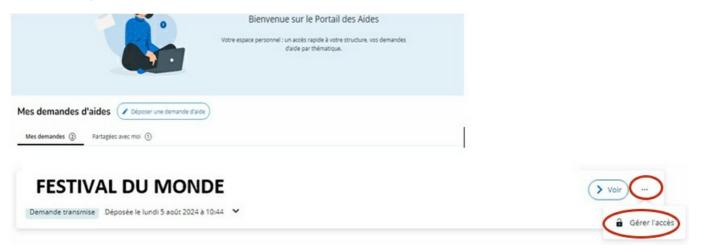
En cliquant dessus, vous avez le choix entre rendre votre demande visible pour tous les comptes rattachés à la structure ou uniquement certains comptes.

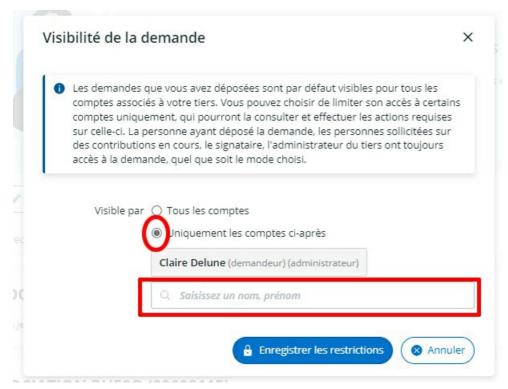
Pour limiter l'accès, vous devez cocher **Uniquement les comptes ci-après** et indiquer les noms **(en majuscule)** et prénoms des comptes pour lesquels vous souhaitez laisser un accès à votre demande. Puis cliquez sur **Enregistrer les restrictions**.



2 votre demande a été transmise :

- > Une fois votre demande de subvention transmise, sur votre **Tableau de bord**, cliquez sur **les trois petits points** et sur **Gérer l'accès**. Ce bouton est accessible uniquement pour les demandes que vous avez déposées.
- > Pour limiter l'accès, vous devez cocher **Uniquement les comptes ci-après** et indiquer les noms (en majuscules) et prénoms des comptes pour lesquels vous souhaitez laisser un accès à votre demande. Puis cliquez sur **Enregistrer les restrictions.**





Vous pouvez à tout moment, ajouter ou retirer l'accès à vos demandes de subvention en cliquant sur les**trois petits** points et sur **Gérer l'accès** puis cliquez sur **la croix** face aux noms et prénoms.

